

Le Parc, reconnu comme un territoire à énergie positive !

Le Parc naturel régional (Pnr) des Baronnies provençales vient d'être reconnu par le Ministère du Développement durable et de l'Énergie comme l'un des 212 territoires à énergie positive (TEPOS). Le Ministère a proposé au Parc un projet ciblé : un contrat local de transition énergétique inter-régional. Pour se concrétiser et accéder aux financements, les projets retenus seront accompagnés par les services de l'État (préfecture, direction départementale des territoires) et le Parc. Des contrats locaux de la transition énergétique signés entre l'État, le Pnr des Baronnies provençales et l'Ademe matérialiseront cet accompagnement.

Le Parc et ses communes adhérentes se sont engagés dans la Charte du Pnr à concevoir un aménagement du territoire solidaire et durable. Cet engagement se traduit par une démarche de transition énergétique ambitieuse à plus ou moins long terme. Cette reconnaissance comme territoire à énergie positive vient renforcer et valoriser le travail déjà engagé et les projets à venir :

Vers une réduction de la consommation des collectivités du Parc.

Mission conduite par le Conseiller en Énergie Partagé (CEP). Depuis 2012, il accompagne les communes qui souhaitent réduire leur consommation d'énergies et réaliser des économies financières via la rénovation de bâtiments publics existants ou la gestion de l'éclairage public. Le conseiller s'appuie sur un bilan énergétique (bilan du patrimoine, analyse des consommations, utilisation d'une caméra thermique) et préconise une stratégie de rénovation. Comme pour la gestion du parc d'éclairage public, le CEP apporte un service technique et accompagne les collectivités dans la définition et la mise en œuvre de leur politique énergétique.

La mobilisation des habitants pour produire des énergies renouvelables.

Le Parc a permis la mise en place d'une centrale villageoise photovoltaïque sur Rosans. La démarche engagée pour le territoire et avec ses habitants vise à implanter des panneaux photovoltaïques sur différentes toitures d'un même village (ou de villages proches) en prenant en compte l'évolution patrimoniale et paysagère globale. L'intérêt majeur du projet réside dans la mobilisation des habitants qui permet d'associer, dans une même société de gestion, des citoyens producteurs et consommateurs d'énergie, des associations, des collectivités locales, des entreprises, etc. Ces personnes participeront ainsi à la production d'une énergie renouvelable locale alors même qu'elles ne pourraient peut-être pas le faire sur leur propre toiture (car locataire de leur logement, toiture mal orientée, manque de moyens financiers, etc.). La dernière réunion publique d'information aura lieu le 20 février 2015 à 19 h dans la salle polyvalente de Rosans. Mais le Parc ne s'arrête pas là ! Devant le succès de la centrale de Rosans, d'autres communes, dont celle de Buis-les-Baronnies, commencent à entrevoir les opportunités liées à ces projets citoyens.

L'accompagnement des communes du Pnr dans la production d'énergies s'appuyant sur des ressources locales.

Dès 2010, le Pnr a travaillé, en collaboration avec des communes volontaires, sur la mise en place de réseaux de chaleur alimentés en bois déchiquetés, notamment sur les communes de Buis-les-Baronnies, Barret-sur-Méouge ou encore Rosans. La chaufferie à bois de Buis-les-Baronnies permettra, par exemple, d'alimenter en chauffage le gymnase, l'hôpital, le groupe scolaire, le collège, la mairie, les locaux de la communauté de communes et tous les particuliers se trouvant sur le réseau linéaire de distribution et qui souhaiterait s'y raccorder.

L'éducation, la coopération et la participation citoyenne au cœur de la démarche.

En programmant des formations pour les animateurs des Temps d'Accueil Périscolaires, le Parc remplit non seulement l'une de ses missions principales qui est l'éducation au territoire et à l'environnement, mais permet aussi une transmission des bonnes pratiques aux citoyens de demain.

C'est cela concevoir un aménagement solidaire et durable.

- Réaliser une transition énergétique ambitieuse qui aura des effets directs sur la préservation de la biodiversité et de la santé : diminution et adaptation aux effets du changement climatique, diminution des émissions de gaz à effet de serre, protection de la faune nocturne et évolution des paysages partagée.
- Diminuer les consommations énergétiques des communes et créer des systèmes de production d'énergies renouvelables qui permettront une relative autonomie énergétique.
- Encourager la participation et la collaboration pour une meilleure acception des changements de mode de vie (constructions à énergie positive, financement participatif, etc.) et de paysage (intégration de systèmes de production non délocalisables).
- Favoriser la création de nouveaux emplois tant dans l'artisanat du bâtiment que dans l'innovation industrielle des systèmes d'équipement (candélabres, rénovation thermique, chaudières, réseaux, panneaux photovoltaïques, etc.).